

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

LONGUEUIL

1372, avenue Victoria
Longueuil J4V 1L9
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

490, rue Laviolette
Saint-Jérôme J7Y 2T9
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

20, rue Bryant
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 22 avril 2022

Par courriel et par dépôt électronique

Me Véronique Dubois, secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC

800, Place Victoria, 2^e étage

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4169-2021 – Demande relative aux mesures de soutien à la
décarbonation du chauffage des bâtiments
Demande de remboursement des frais de l'AQCIE-CIFQ
Réponse aux commentaires des Distributeurs**

N.D. : 101 987

Chère consoeur,

La présente fait suite à la lettre du 13 avril 2022 de Me Joëlle Cardinal transmise au nom des Distributeurs (B-0100).

Nous ne voyons pas comment les Distributeurs peuvent prétendre, à la page 2 de leur lettre, que «*le dossier s'est passé tel que prévu par la Régie dans sa décision procédurale*» alors que déjà, à la face même du calendrier et des protocoles d'ouverture et heures d'audience, on constate que l'audition a été significativement plus longue que ce qui avait été initialement envisagé dans les Décisions procédurales D-2021-125 et D-2021-138. De plus, une séance de travail a été décrétée postérieurement à la confection des budgets des intervenants.

Quant aux commentaires des Distributeurs concernant l'utilité de la preuve faite par l'analyste de l'AQCIE-CIFQ concernant les tests TP, TNT et TCTR appliqués au remplacement partiel du gaz naturel par l'électricité pour le chauffage des bâtiments, ceux-ci sont surprenants puisque les mêmes tests TP et TNT ont été utilisés par le Distributeur HQD dans le cadre du dossier R-4000-4017 relatif à une demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel.

Rappelons que dans le dossier actuel, le test TP a permis d'évaluer l'ampleur de l'appui financier qu'il faudra fournir aux clients résidentiels pour assurer la réussite de la mesure; que le test TNT a permis de comparer le

coût unitaire de GES que devront assumer les clients des Distributeurs au prix que les utilisateurs de combustible fossile doivent assumer dans le cadre du SPEDE; et que le test TCTR a permis de mesurer la rentabilité de la mesure pour la société. Dans ce dernier cas, le TCTR a également permis d'évaluer la valeur unitaire d'une réduction de GES pour la société, tel que souhaité par la Régie à l'audience du 24 février (Notes sténographiques du 24 février, A-0050, page 107).

Ces tests sont donc tout à fait pertinents pour l'analyse du dossier par la Régie.

Par ailleurs, les intervenants sont également surpris du commentaire suivant des Distributeurs :

«Au surplus, les Distributeurs soutiennent que l'insistance de cette intervenante concernant son désaccord avec l'importance et le contenu du PEV 2030 demeurerait d'une utilité limitée compte tenu des enjeux du présent dossier.» (nous soulignons)

L'AQCIE et le CIFQ, n'a pas exprimé son désaccord avec l'importance et le contenu du PEV 2030, mais a plutôt soumis, sur la base de ses recherches et analyses, que la conversion du gaz vers la biénergie n'est pas une option efficiente sur le plan économique pour réduire les GES et que d'autres mesures de réduction moins coûteuses devraient être privilégiées au bénéfice de la collectivité.

En espérant le tout utile, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c.

Jocelyn B. Allard, AQCIE
Louis Germain, CIFQ
Paul Paquin, analyste
Me Joelle Cardinal et Me Jean-Olivier Tremblay, HQD
Me Hugo Sigouin-Plasse et Me Philip Thibodeau, Énergir